



LA RELATION AVEC LES STRUCTURES REGIONALES

Quels liens y a-t-il entre les comités départementaux USEP et les Comités régionaux USEP (CRUSEP) ?

Les CD vers les CRUSEP :

- Afin de renforcer les liens entre les CD et les CRUSEP l'invitation du CRUSEP aux AG départementales permet de favoriser les liens.
- Sollicitation pour coordonner des actions
- Inscription des Opérations nationales et des actions partenariales sur le portail du CRUSEP (outil Drive) et suivi des dépôts de documents de bilan
- Demandes de mise en place de formation (élus, formation continue des délégués...)
- Echange sur la mise en cohérence des projets de développement
- Réflexion sur la mutualisation de tous moyens de développement (ressources documentaires, matériel et équipement sportifs, communication...)
- Créer des synergies pour l'organisation de manifestations

Les Comités Régionaux USEP (CRUSEP)

Les CRUSEP sont constitués par les comités départementaux, dont les statuts sont en accord avec ceux de la Fédération nationale de l'USEP.

Ils assurent une liaison entre l'USEP nationale, les comités départementaux relevant de leur zone géographique :

- Ils mettent en place **une équipe technique régionale (ETR)** composée essentiellement des délégués départementaux. Celle-ci est chargée de mettre en œuvre la politique décidée par les CRUSEP.
- Les CRUSEP ont un rôle essentiel d'organisation et de gestion régionale. Ils coordonnent l'ensemble des calendriers des opérations nationales et actions partenariales

- Ils peuvent être amenés à impulser, mutualiser et coordonner des actions de formation en direction des comités départementaux et des associations locales (relations avec les fédérations sportives partenaires, lien avec les ESPE, gestion des formateurs nationaux, ressources de formation...)

Deux élus nationaux sont nommés référents pour chacune des régions constituées.

Leur rôle :

- Être l'interlocuteur privilégié sur toutes les questions d'ordre politique.
- Assurer l'interface entre le département et le national et favoriser l'articulation politique.
- Assurer l'interface entre la région et le national et favoriser l'articulation politique
- Être à l'écoute et être force de proposition pour aider à la structuration

Pour cela :

- Prendre contact avec le département, la région, pour créer le lien et informer de leur disponibilité, à l'écoute des interrogations, informations et initiatives que le comité souhaiterait partager.
- Se rendre sur place sur invitation (AG - CD - Actions phares...) dans le cadre budgétaire prévu.

Accompagnements éventuels à titre d'exemples :

- Apporter un éclairage par rapport aux objectifs du PND.
- Orienter le comité vers des personnes ressources nationales en fonction des thématiques ou situations.
- Informer le national d'initiatives locales qui peuvent enrichir le PND.
- Accompagner la déclinaison des conventionnements cadre et partenarial.
- Accompagner la déclinaison du PND au niveau départemental et régional
- Apporter un éclairage sur les actions à mettre en œuvre dans le cadre du contrat de développement et leurs justificatifs
- Contribuer à la formation politique des élus-es- du comité

Quelles relations existe-t-il entre un comité départemental et les DDCS(PP) ?

Pour tous les aspects relatifs à la vie associative sportive dans le département, les comités départementaux sont les **interlocuteurs privilégiés** de la DDCS(PP). Ils coordonnent en effet le développement et la promotion de l'USEP sur leur territoire. A ce titre, ils sollicitent la DDCS(PP) pour conseil ou accompagnement sur divers aspects de la vie associative : l'agrément, la mise en place de nouveaux projets, la réglementation sportive en vigueur, l'emploi... En outre, ils jouent souvent le rôle de porte-parole des clubs auprès de la DDCS(PP). En retour, la DDCS(PP) s'appuie sur les comités départementaux pour diffuser de l'information auprès des associations, connaître de manière précise la vie des associations et l'évolution de la discipline sur le département.

En ce qui concerne l'attribution des subventions aux associations USEP, une véritable concertation a été mise en place depuis plusieurs années entre la DDCS(PP) et les comités départementaux. **Chaque dossier de demande de subvention déposé par une association est étudié conjointement par le président du comité départemental et le conseiller sport en charge à la DDCS(PP) des fédérations sportives (scolaires).**

Rôle et missions des CROS (Comités Régionaux Olympiques et Sportifs)

Pour toutes les questions d'intérêt général relevant de leur ressort territorial, les **CROS** sont l'interlocuteur :

- **des pouvoirs publics** : direction régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS), Conseil régional, établissements de coopération intercommunale...

Il participe ainsi à la gestion de la part régionale du Fonds national pour le développement du sport (FNDS), source de financement des ligues ou des comités régionaux, des comités départementaux et des clubs. Le CROS est également l'interlocuteur privilégié du Conseil régional pour la mise en place de la politique sportive régionale.

- **des organismes officiels régionaux** : conseil économique, social et environnemental régional (CESER), centre de ressources, d'expertise et de la performance sportive (CREPS), Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), Institut régional de développement du Sport (IRDS), centre national du sport de la Défense (CNSD), centre départemental de formation et



d'animation sportive (CDFAS), Mouvement associatif, association régionale pour la formation des animateurs (ARFA)...

ACTIVITES

Les CROS mènent des actions :

- de développement de la **pratique sportive pour tous**, à destination notamment des publics féminin et en situation de handicap.
- de développement du **sport-santé** sur leur territoire - et, à ce titre, participent à l'organisation de la semaine Sentez-vous sport.
- de **formation** des dirigeants sportifs.
- de **promotion** de ligues ou de comités régionaux des fédérations membres du CNOSF.
- d'**accompagnement des sportifs de haut niveau**.
- de **réinsertion** par le sport, en milieu carcéral par exemple.
- de prévention et lutte contre le dopage
- de **lutte contre la violence** dans le sport.
- de préservation et le développement du **patrimoine sportif**.
- de diffusion de l'**Olympisme**...